



**Commune de Réalmont
Tarn (81)**

AVIS DU MAIRE

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à la délibération du 26 septembre 2020, et à l'arrêté N° TEMP/DIV13/2021, du 08 janvier 2021, Monsieur le Maire de Réalmont procède à une enquête publique relative à l'extension du cimetière communal. Celle-ci est ouverte, pour une durée de 30 jours, du lundi 08 février 2021, à 9 heures, au mardi 9 mars 2021, à 18 heures 30.

Le dossier et le registre d'enquête publique, seront déposés au secrétariat de mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Jour	Matin	Après midi
Lundi	9h-12h	13h30-17h
Mardi	8h-12h	13h30-18h30
Mercredi	8h-12h	13h30-17h
Jeudi	8h-12h	
Vendredi	8h-12h	13h30-16h30
Samedi	9h-12h	

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur soit :

- par courrier à l'attention de Mr le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Réalmont, 3 rue de l'hôtel de ville – BP 17- 81120 Réalmont.
- Par voie électronique à l'attention de Mr le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : contact@realmont.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Réalmont, 3 rue de l'hôtel de ville –81120 Réalmont, pour recevoir les informations écrites et orales le :

- lundi 08 février 2021 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 24 février 2021 de 9 heures à 12 heures
- mardi 09 mars 2021 de 15 heures 30 à 18 heures 30